

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 390**

-

**10 avril 2004****SOMMAIRE**

Absolute Return Strategy Sicav, Luxembourg . . . . .	18695	Gennaio Investment S.A., Luxembourg . . . . .	18714
Abtimo S.A., Luxembourg . . . . .	18699	Gestex S.A., Luxembourg . . . . .	18717
AD Sicav, Luxembourg . . . . .	18693	Gil Auto Lux S.A., Foetz . . . . .	18682
Addsorb S.A., Luxembourg . . . . .	18674	Grandex Promotion S.A.H., Luxembourg . . . . .	18704
Addsorb S.A., Luxembourg . . . . .	18674	Habi S.A.H., Luxembourg . . . . .	18707
Addsorb S.A., Luxembourg . . . . .	18674	Heleba Holding S.A., Luxembourg . . . . .	18716
Assa Abloy Incentive 2001 Holding S.A., Luxembourg . . . . .	18720	Immo Kayl, S.à r.l., Kayl . . . . .	18692
Atlanta Group Holding S.A., Luxembourg . . . . .	18711	Immobilière Argile S.A., Luxembourg . . . . .	18714
Aunid S.A.H., Luxembourg . . . . .	18720	Immoreal S.A., Luxembourg . . . . .	18714
B.C. Gesellschaft Holding S.A., Luxembourg . . . . .	18713	INTRASOFT International S.A., Luxembourg . . . . .	18710
Baskinvest Sicav, Luxembourg . . . . .	18711	Independent Investment Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	18705
Benares S.A.H., Luxembourg . . . . .	18703	Insinger de Beaufort Manager Selection Sicav, Luxembourg . . . . .	18695
Beta Lux Selection, Sicav, Luxembourg . . . . .	18719	Inter-Atlantic Capital Partners (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg . . . . .	18708
Biopart S.A., Luxembourg . . . . .	18710	Intercontinental Group for Commerce, Industry and Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .	18701
Café des Sports Eischen, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	18682	Interlex S.A.H., Luxembourg . . . . .	18712
Canford Holding S.A., Luxembourg . . . . .	18707	Interlignum S.A.H., Luxembourg . . . . .	18701
Captilux S.A.H., Luxembourg . . . . .	18703	International Hotel Development Company S.A.H., Luxembourg . . . . .	18717
Carmignac Patrimoine, Sicav, Paris . . . . .	18699	Jafer S.A.H., Luxembourg . . . . .	18701
Cater Investments S.A., Luxembourg . . . . .	18716	Kanlipe Holding S.A.H., Luxembourg . . . . .	18712
Ckekang First Bank (Luxembourg) S.A., Munsbach . . . . .	18710	Karvina Finance Holding S.A., Luxembourg . . . . .	18717
Cogenaf S.A.H., Luxembourg . . . . .	18707	Kneipp International S.A., Luxembourg . . . . .	18718
Compagnie Saint Raphaël S.A.H., Luxembourg . . . . .	18690	Lion-Intergestion, Sicav, Luxembourg . . . . .	18709
Compagnie Saint Raphaël S.A.H., Luxembourg . . . . .	18691	Lusofin S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	18719
Compagnie Saint Raphaël S.A.H., Luxembourg . . . . .	18691	Mastar Invest S.A., Luxembourg . . . . .	18719
Compagnie Saint Raphaël S.A.H., Luxembourg . . . . .	18691	Mauron S.A.H., Luxembourg . . . . .	18713
DA Investments Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	18675	Meesimmo S.A.H., Strassen . . . . .	18706
Dharma Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	18700	MeesPierson-Strategy, Sicav, Luxembourg . . . . .	18718
Duomo IT S.A., Luxembourg . . . . .	18688	Merrill Lynch Luxembourg Finance S.A., Luxembourg . . . . .	18677
Dynamic Line S.A., Luxembourg . . . . .	18698	Merrill Lynch Luxembourg Finance S.A., Luxembourg . . . . .	18680
Eastern and Financial Trust Company S.A.H., Luxembourg . . . . .	18702	Morgan Ré S.A., Luxembourg . . . . .	18680
Electrofina S.A.H., Luxembourg . . . . .	18702	Morgan Ré S.A., Luxembourg . . . . .	18681
Enerfin S.A., Luxembourg . . . . .	18715	Multiple Managers Sicav, Luxembourg . . . . .	18704
Energy Venture Capital S.A., Luxembourg . . . . .	18695	Navigator S.A., Luxembourg . . . . .	18695
Espace Immo S.A., Luxembourg . . . . .	18694		
Europe Business Center S.A., Foetz . . . . .	18705		
Europimmo S.A.H., Luxembourg . . . . .	18708		
Fevag S.A.H., Luxembourg . . . . .	18702		

NLD Activities S.A., Luxembourg.....	18715	Société des Anciens Ateliers Nic. Olinger Participa- tion S.A., Foetz.....	18704
Nord Européenne d'Investissement S.A., Luxem- bourg.....	18717	Société des Anciens Ateliers Nic. Olinger S.A., Foetz.....	18705
Nutrioft, S.à r.l., Luxembourg.....	18683	Société Financière de Gérance et Placement, Figeco S.A.H., Luxembourg.....	18697
Pan Asia Special Opportunities Fund II, Sicav, Lu- xembourg.....	18696	Société Internationale de Travaux Publics, S.I.T.P. S.A., Diekirch.....	18697
Pan Asia Special Opportunities Fund, Sicav, Lu- xembourg.....	18697	Soclima S.A., Foetz.....	18706
Partidis S.A., Luxembourg.....	18718	Socom Participation S.A., Foetz.....	18706
Partnair Luxembourg S.A., Luxembourg.....	18715	Socom S.A., Foetz.....	18699
Parts Immobilière S.A., Luxembourg.....	18685	Soficam S.A.H., Luxembourg.....	18713
Paser Participations S.A.H., Luxembourg.....	18719	Spanimmo S.A.H., Luxembourg.....	18706
Pastor International S.A.H., Luxembourg.....	18703	Swiss Life Funds (Lux), Sicav, Luxembourg.....	18698
Pekan Holding S.A., Luxembourg.....	18713	Taxander Holding S.A., Luxembourg.....	18696
Pfizer Enterprises, S.à r.l., Luxembourg.....	18687	Trema Holding S.A., Luxembourg.....	18711
Punta S.A.H., Luxembourg.....	18716	Universal Group for Industry and Finance S.A.H., Luxembourg.....	18699
(Les) Rossignols S.A. 1850, Luxembourg.....	18694	Vauban Properties S.A., Luxembourg.....	18712
S.A.D.E.M., Société Anonyme des Entreprises Minières S.A.H., Luxembourg.....	18709	Wycombe S.A., Luxembourg.....	18708
Santamaria S.A., Luxembourg.....	18698	Yasmin Real Estates S.A., Luxembourg.....	18711
Sarlat S.A.H.....	18681	Zippy S.A.H., Luxembourg.....	18716
Sibemol Holding S.A., Luxembourg.....	18715		

**ADDSORB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 80.157.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004, réf. LSO-AO00045, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

MAZARS

Signature

(019304.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

**ADDSORB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 80.157.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004, réf. LSO-AO00043, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

MAZARS

Signature

(019305.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

**ADDSORB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 80.157.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004, réf. LSO-AO00047, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

MAZARS

Signature

(019302.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

**DA INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée holding.**

Registered office: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 99.812.

—  
STATUTES

In the year two thousand four, on the sixteenth of March.  
Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

Mrs. Petra Dunselman, private employee, residing professionally in L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre,

acting on behalf of M. Gerhard Weißschädel, executive director («C.E.O.»), residing in A-2340 Mödling, 105, Guntramsdorferstrasse,

by virtue of a proxy given in Vienna, on March, 16th 2004.

Said proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time by the registration authorities.

The said party, represented as aforesaid, has declared forming a private limited liability holding company on the basis of the Articles of Incorporation as follows:

**Art. 1.** There is hereby formed a corporation in the form of a private limited liability company under the name of DA INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l.

**Art. 2.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole partner or an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period from the date hereof.

**Art. 4.** The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The Company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes, always remaining however within the limits established by the law of 31st July, 1929, governing holding companies, as amended, and by article 209 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 5.** The corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euros (12,500.- EUR) divided into one hundred twenty-five (125) shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each, all subscribed by M. Gerhard Weißschädel, executive director («C.E.O.»), residing in A-2340 Mödling, 105, Guntramsdorferstrasse.

The capital of 12,500.- EUR has been fully payed in by contribution in cash and is at the disposal of the Company, wherever proof has been given to the undersigned notary.

**Art. 6.** The management of the Company shall be assumed by one or more Managers, who need not be partners.

**Art. 7.** The management has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the Company's object. All matters not expressly reserved to the general meeting of the partners by law or by the present articles of incorporation are within the competence of the management.

**Art. 8.** The Company's financial year shall begin on the first of January and shall end on the 31st of December.

**Art. 9.** In the event of incapacitation or death of a partner the Company will not be dissolved. The shares of the disabled or dead partner will be taken over by application of the law.

**Art. 10.** The law of August 1915 on commercial companies, as amended, shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

*Transitory provision*

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and end on the 31st of December 2004.

*Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 183 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 1,150.- EUR.

*Extraordinary General Meeting*

The abovenamed party, representing the entire subscribed capital, has immediately passed the following resolutions:

1.- The registered office is established in L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

2.- The number of managers is fixed at two.

Are appointed managers for an unlimited period:

- Mr Gerhard Weißschädel, executive director, residing in A-2340 Mödling, 105, Guntramsdorferstrasse,

- Mrs. Petra Dunselman, private employee, residing professionally in L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

3.- The Company will be bound by the sole signature of any manager.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed and the Articles of Incorporation contained therein, is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to appearing person known to the undersigned notary by her names, usual surnames, civil status and residences, said appearing person signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mil quatre, le seize mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

A comparu:

Madame Petra Dunselman, employée privée, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre,

agissant pour compte de Monsieur Gerhard Weißschädel, administrateur exécutif («C.E.O.»), demeurant à A-2340 Mödling, 105, Guntramsdorferstrasse,

en vertu d'une procuration sous seing privé donné à Vienne, le 16 mars 2004.

Laquelle procuration après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit a constitué pour compte de son mandant une société holding à responsabilité limitée sur base des statuts qui suivent:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Par les présentes il est formé une société à responsabilité limitée sous le dénomination de DA INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'associé unique ou de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée indéterminée à partir de ce jour.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter; elle peut accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent Euros (100,- EUR) chacune, toutes attribuées à M. Gerhard Weißschädel, administrateur exécutif («C.E.O.»), demeurant à A-2340 Mödling, 105, Guntramsdorferstrasse.

Le prédit capital de 12.500,- EUR a été libéré entièrement par un versement en espèces et se trouve dès-à-présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire

**Art. 6.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés.

**Art. 7.** La gérance a tout pouvoir pour accomplir tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts relève de sa compétence.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 9.** La société n'est pas dissoute par l'incapacité ou le décès d'un associé. Les parts de l'associé incapable ou décedé seront reprises par application à la loi.

**Art. 10.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable, pour autant qu'il n'est pas autrement décidé par les présents statuts.

*Disposition transitoire*

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2004.

*Déclaration*

Le notaire-rédacteur du présent acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en affirme expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.150,- EUR

*Assemblée générale extraordinaire*

La comparante précitée, représentant l'entière du capital souscrit a immédiatement pris les décisions suivantes:

1.- Le siège de la société est établi à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

2.- Le nombre des gérants est fixé à deux.

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Gerhard Weißschädel, administrateur exécutif, demeurant à A-2340 Mödling, 105, Guntramsdorferstrasse,

- Madame Petra Dunselman, employée privée, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

3.- La société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Dunselman, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, vol. 142S, fol. 100, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 30 mars 2004.

M. Decker.

(027135.3/26/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

**MERRILL LYNCH LUXEMBOURG FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 69.505.

In the year two thousand and four, on the sixteenth of March.

Before Us, Maître Paul Decker, notary residing at Luxembourg-Eich.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of MERRILL LYNCH LUXEMBOURG FINANCE S.A., a société anonyme which was incorporated by deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on 24 February 1999 published in the Mémorial C No 507 of 3 July 1999, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 69.505 and having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (the «Company»).

The extraordinary general meeting is opened at 8.30 a.m. by Mr Eirik Diesen, company executive, residing in L-2320 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Maître Nicki Kayser, lawyer, residing in L-1734 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Maître Delphine Horn, lawyer, residing in L-1734 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

a) to amend the wording of article 9 paragraph 8 of the articles of incorporation of the Company as follows: «The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented.» and to add a new paragraph between article 9 paragraph 8 and paragraph 9 of the articles of incorporation of the Company as follows: «One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.»;

b) to amend article 10 paragraph 1, first sentence of the articles of incorporation of the Company as follows: «The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting.»;

c) to amend article 13 of the articles of incorporation of the Company as follows: «The Company will be bound towards third parties by the sole signature of any of the directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated; within such daily management, or by the joint signatures or

single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board, but within the limits of such power.»;

d) to amend article 17 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company as follows: «The annual general meeting will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last Friday of May of each year at 12.00.».

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital of fifty thousand US dollars (50,000.- USD) are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to amend article 9 paragraph 8 of the articles of incorporation of the Company which will forthwith be worded as follows:

«**Art. 9. Paragraph 8:** The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented.»;

and to add a new paragraph between article 9 paragraph 8 and paragraph 9 of the articles of incorporation of the Company as follows:

«One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.»

*Second resolution*

The general meeting resolves to amend article 10 paragraph 1, first sentence of the articles of incorporation of the Company which will forthwith be worded as follows:

«**Art. 10. Paragraph 1:** The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting.»;

*Third resolution*

The general meeting resolves to amend article 13 of the articles of incorporation of the Company which will forthwith be worded as follows:

«**Art. 13.** The Company will be bound towards third parties by the sole signature of any of the directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated; within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board, but within the limits of such power.»;

*Fourth resolution*

The general meeting resolves to amend article 17 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company which will forthwith be worded as follows:

«**Art. 17. Paragraph 1:** The annual general meeting will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last Friday of May of each year at 12.00.».

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately 1,200.- EUR.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 9.00.a.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil quatre, le seize mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MERRILL LYNCH LUXEMBOURG FINANCE S.A., constituée suivant acte de Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 24 février 1999, publié au Mémorial C N° 507 du 3 juillet 1999, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 69.505 et ayant son siège social à 68-70, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg (la «Société»).

La séance est ouverte à 8.30 heures, sous la présidence de Monsieur Eirik Diesen, company executive, demeurant à L-2320 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Nicki Kayser, avocat, demeurant à L-1734 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Delphine Horn, avocat, demeurant à L-1734 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

a) modification de la teneur de l'article 9 paragraphe 8 des statuts de la Société comme suit: «Le conseil d'administration peut délibérer et agir valablement si au moins une majorité des administrateurs sont présents ou représentés.» et ajout d'un nouveau paragraphe entre le paragraphe 8 et le paragraphe 9 de l'article 9 comme suit: «Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.»;

b) modification de l'article 10 paragraphe 1<sup>er</sup>, première phrase des statuts de la Société comme suit: «Les procès-verbaux de tout conseil d'administration seront signés par le président de la réunion.»;

c) modification de l'article 13 des statuts de la Société comme suit: «Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par la seule signature d'un des administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures conjointes ou individuelles de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»;

d) modification de l'article 17 paragraphe 1<sup>er</sup> des statuts de la Société comme suit: «L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois de mai de chaque année à 12.00.»

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varientur par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille dollars américains (50.000,- USD) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article 9 paragraphe 8 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 9. Paragraphe 8:** Le conseil d'administration peut délibérer et agir valablement si au moins une majorité des administrateurs sont présents ou représentés.»

et d'ajouter un nouveau paragraphe entre les paragraphes 8 et 9 de l'article 9 qui aura la teneur suivante:

«Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.»;

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article 10 paragraphe 1<sup>er</sup>, première phrase des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 10. Paragraphe 1<sup>er</sup>, première phrase:**

«Les procès-verbaux de tout conseil d'administration seront signés par le président de la réunion.»;

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article 13 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 13.** Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par la seule signature d'un des administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures conjointes ou individuelles de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»;

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 17 paragraphe 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 17. Paragraphe 1<sup>er</sup>:** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois de mai de chaque année à 12.00 heures.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ 1.200,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.00 heures.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Diesen, N. Kayser, D. Horn, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, vol. 142S, fol. 100, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 24 mars 2004.

P. Decker.

(026050.3/206/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

**MERRILL LYNCH LUXEMBOURG FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 69.505.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 24 mars 2004.

*Pour la société*

P. Decker

*Le notaire*

(026053.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

**MORGAN RE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R. C. Luxembourg B 50.099.

L'an deux mil quatre, le dix-huit mars,

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MORGAN RE, établie et ayant son siège social à L-5365 Münsbach, Commune de Schuttrange, 6, Parc d'Activités Syrdall,

constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg en date du 29 janvier 1995, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 224 du 23 mai 1995,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg en date du 6 juillet 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 92 du 7 février 2001,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich en date du 6 juin 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations N° 1304 du 9 septembre 2002,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich en date du 13 novembre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations N° 1816 du 27 décembre 2002,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, section B sous le numéro 50.099,

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Arnaud Bierry, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à L-1413 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marco Aardoom, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

I: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Transfert du siège social de la société vers L-2540 Luxembourg, Espace Kirchberg-Eolis, 26-28, rue Edward Steichen.

2.- Modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa:** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit de la commune par décision du conseil d'administration.»

3.- Divers.

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.



Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III: Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société vers L-2540 Luxembourg, Espace Kirchberg-Eolis, 26-28, rue Edward Steichen.

«**Art. 2. Premier alinéa:** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit de la commune par décision du conseil d'administration.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la présente assemblée a été clôturée à ... heures.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à 750,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Bierry, M. Mayer, M. Aardoom, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, vol. 142S, fol. 100, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 24 mars 2004.

P. Decker.

(026044.3/206/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

---

**MORGAN RE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R. C. Luxembourg B 50.099.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 24 mars 2004.

*Pour la société*

P. Decker

*Le notaire*

(026046.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

---

**SARLAT S.A., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 33.111.

Avec effet au 16 février 2004, la société BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. (anc. CREGELUX, CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG S.A.), 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi en ses locaux de la société anonyme holding SARLAT S.A.

En conséquence, la Convention de domiciliation conclue entre BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. (anc. CREGELUX, CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG S.A.), et SARLAT S.A. le 2 août 2000 prend fin avec effet au 16 février 2004.

Avec effet au 16 février 2004, Monsieur Guy Fasbender, MONTEREY SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. ont donné démission de leurs fonctions d'administrateur. Le 16 février 2004, COMCOLUX S.A., 123, Avenue du X Septembre, L-2551, Luxembourg a donné démission de sa fonction de commissaire aux comptes, pour l'exercice social commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2004.

*Pour SARLAT S.A.*

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2004, réf. LSO-AN04959. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(019036.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

---

**GIL AUTO LUX S.A., Société Anonyme.****Capital social: 31.000,- EUR.**Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.  
R. C. Luxembourg B 95.956.*Assemblée Générale Extraordinaire du 12 janvier 2004*

Le 12 janvier 2004 à 10.00 heures s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme GIL AUTO LUX S.A., avec siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans,

Inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 95.956,

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1097 du 22 octobre 2003.

L'Assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean Christophe Ponsson, demeurant 13 rue Abbé Nicolas Weyrich à L-5978 Itzig.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Alexandra Villain, employée privée, demeurant 107 rue du Président Roosevelt, F-57970 Yutz et comme scrutateur, Monsieur Helio Brazinha, employé privé demeurant 39 rue du Houblon, L-3729 Rumelange.

Ensuite, Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

I. que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiquées sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les actionnaires présents ou représentés et/ou mandaté des actionnaires représentés et les membres du bureau.

II. Qu'il résulte de la liste de présence que l'intégralité du capital est représentée de sorte que la présente Assemblée a pu se réunir sans publication préalable d'avis de convocation. Les actionnaires présents et/ou représentés déclarent par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que dès lors, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. modification de l'article 7, alinéa 4 des statuts du 23 septembre 2003 pour lui donner la teneur suivante:

«un droit de co-signature obligatoire est attribué à Monsieur Jean Christophe Ponsson, en sa qualité d'Administrateur-Délégué de la société GIL AUTO LUX S.A.».

Cet exposé étant unanimement approuvé, l'Assemblée, après avoir délibéré, aborde son ordre du jour et prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. L'Assemblée accepte la modification de l'article 7, alinéa 4 des statuts du 23 septembre 2003 pour lui donner la teneur suivante:

«un droit de co-signature obligatoire est attribué à Monsieur Jean Christophe Ponsson, en sa qualité d'Administrateur-Délégué de la société GIL AUTO LUX S.A.».

Aucun actionnaire n'ayant demandé la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10.30 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Foetz, le 12 janvier 2004.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2004, réf. LSO-AN02713. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé):

*Liste de présence des actionnaires à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Foetz en date du 12 janvier 2004*

Nom et domicile	Actions	Présent/représenté par	Signature
Mme Ponsson Fabiola à Itzig (Luxembourg) . . . . .	1	Présent	Signature
EQUITY HOLDING S.A. à Foetz (Luxembourg) . . . . .	99	Présent	Signature
Total actions . . . . .	100		

Foetz le 12 janvier 2004.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2004, réf. LSO-AN02714. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé):

(019169.3/000/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

**CAFE DES SPORTS EISCHEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8467 Luxembourg, 1, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 70.603.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004, réf. LSO-AO00225, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

Signature.

(019086.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

**NUTRIOFIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.  
R. C. Luxembourg B 99.255.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur Christian Ponsar, commerçant, né le 7 août 1971 à Arlon (Belgique), demeurant à B-6700 Arlon, 28, rue de Neufchâteau;

2.- Monsieur Pascal Leonard, traducteur, né le 22 janvier 1965 à Saint-Mard (Belgique), demeurant à B-6720 Habay-la-Neuve, 5, rue Croix-de-la-Femme;

3.- Madame Anne Marie Degotte, pharmacienne, née le 13 juillet 1936 à Huy (Belgique), demeurant à B-6700 Waltzing, 6, rue du Lycia,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de NUTRIOFIT, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet la vente de matériel médical, de cosmétiques, de nutriments humains et vétérinaires et d'aliments ainsi que le conseil y relatif.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Christian Ponsar, commerçant, né le 7 août 1971 à Arlon (Belgique), demeurant à B-6700 Arlon, 28, rue de Neufchâteau, vingt parts sociales, ..... 20

2.- par Monsieur Pascal Leonard, traducteur, né le 22 janvier 1965 à Saint-Mard (Belgique), demeurant à B-6720 Habay-la-Neuve, 5, rue Croix-de-la-Femme, vingt parts sociales, ..... 20

3.- par Madame Anne Marie Degotte, pharmacienne, née le 13 juillet 1936 à Huy (Belgique), demeurant à B-6700 Waltzing, 6, rue du Lycia, soixante parts sociales, ..... 60

Total: cent parts sociales ..... 100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Si un associé se propose de céder tant à titre gratuit qu'à titre onéreux tout ou une partie de ses parts sociales à un non-associé, il doit les offrir préalablement à ses co-associés. Le nombre de parts offertes aux co-associés doit être proportionnel à leur participation dans la société. Ladite offre faite aux co-associés devra se faire au moins six (6) mois avant la fin de l'exercice en cours. En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de quatre semaines à compter de la notification de l'offre de cession aux co-associés, le ou les associés qui entendent céder les parts sociales et le ou les associés qui se proposent de les acquérir désigneront chacun un expert pour nommer ensuite un autre expert destiné à les départager en cas de désaccord entre parties pour fixer la valeur de cession en se basant, sur le bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou des deux dernières années.

La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou céder leurs parts sociales au prix arrêté. Le silence de

la part des associés pendant ce délai équivaut à un refus. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir des parts sociales, les parts sociales proposées à la vente seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société.

L'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de l'offre et suivant les conditions de celle-ci.

Toute cession de parts sociales doit être, sous peine de nullité, acceptée par la société.

Les dispositions des alinéas ci-avant sont applicables à toute aliénation de parts sociales.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par la majorité des associés représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée au(x) gérant(s) par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant ledit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.
- Madame Anne Marie Degotte, préqualifiée, est nommée gérante technique de la société pour une durée indéterminée.

- Monsieur Christian Ponsar, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle et sans limitation de la gérante technique qui dispose d'un droit de co-signature obligatoire.

Toutefois le gérant administratif a le pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle jusqu'à hauteur d'un montant équivalent à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé. C. Ponsar, P. Leonard, A. M. Degotte, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2004, vol. 20CS, fol. 45, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 1<sup>er</sup> mars 2004.

T. Metzler.

(019625.3/222/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

### **PARTS IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 99.238.

#### STATUTS

L'an deux mille quatre, le seize février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. La société FINACAP HOLDING S.A., dont le siège social est 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

2. Monsieur Norbert Schmitz, Licencié en Sciences Commerciales et Consulaires, demeurant à L-2736 Luxembourg 16, rue Eugène Wolff,

ici représenté par Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de PARTS IMMOBILIERE S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quarante mille Euros (EUR 40.000,-), représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à quatre cent mille Euros (EUR 400.000,-), représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces aug-

mentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de mai à 18.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Disposition transitoire*

- Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2004.
- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le deuxième lundi du mois de mai en 2005.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

- La société FINACAP HOLDING S.A., préqualifiée, trois cent quatre-vingt-dix-sept actions . . . . .	397
- Monsieur Norbert Schmitz, préqualifié, trois actions . . . . .	3
Total: quatre cents actions . . . . .	400

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de quarante mille Euros (EUR40.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Constataion*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à mille sept cents Euros (EUR 1.700,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Norbert Schmitz, licencié en sciences commerciales et consulaires, né à Pétange, le 12 mai 1943, demeurant à L-2736 Luxembourg, 16, rue Eugène Wolff,

b) Monsieur Jean-Marie Poos, licencié en sciences économiques, né à Uccle (Belgique), le 16 octobre 1966, demeurant à L-4970 Bettange/Mess, 45, rue Haard.

c) La société S.G.A. SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés et Associations à Luxembourg, section B sous le numéro 76.118.

*Deuxième résolution*

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Eric Herremans, Sous-Directeur, né à Bruges (Belgique), le 3 juin 1941, demeurant à L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffer.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2009.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 février 2004, vol. 896, fol. 6, case 7. – Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> mars 2004.

F. Kessler.

(019435.3/219/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

**PFIZER ENTERPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 15.100.100,- USD.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 50.712.

—

**EXTRAIT**

Lors de sa réunion du 10 décembre 2003, le Conseil de Gérance de la Société, a décidé de transférer le siège social de la Société au Rond Point du Kirchberg, 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PFIZER ENTERPRISES, S.à r.l.

BONN & SCHMITT & STEICHEN

Mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004, réf. LSO-AO00193. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019075.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

**DUOMO IT S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1661 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 99.237.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-sept février.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

Ont comparu:

1.- Madame Patrizia Anne Gasparro, employée privée, née à Luxembourg, le 26 mars 1975 (Matricule 1975 0326 083), demeurant à L-1620 Luxembourg, 7, rue Jean Baptiste Gellé,

2.- Madame Sandra Tinelli, employée privée, née à Luxembourg, le 9 juin 1982 (Matricule 1982 0609 223), demeurant à L-8544 Nagem, 7, rue Pullgass.

Lesquelles comparantes, agissant ès-dites qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre elles:

### **Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, siège social, objet, durée, capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de DUOMO IT S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, de promotion immobilière et d'entreprise de construction.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) par action.

Les actions peuvent être des actions nominatives ou des actions au porteur. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions de cinquante euros (EUR 50,-) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

### **Titre II.- Administration, surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois administrateurs au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration peut choisir parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.



En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

**Art. 8.** Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou deux administrateurs.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, sous observation des dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

**Art. 11.** La société est engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 10 des statuts. Le conseil d'administration aura le pouvoir de nommer son président.

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut cependant excéder six ans.

### **Titre III.- Assemblée Générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

**Art. 14.** L'assemblée générale statuaire se réunit à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois d'avril de chaque année à quinze heures .

Si ce jour est férié, l'assemblée est reporté au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que ce produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

**Art. 15.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Chaque fois que les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

### **Titre IV.- Année sociale, répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 17.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'assemblée générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer des dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le Conseil d'Administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit aux dividendes.

### **Titre V.- Dissolution, liquidation**

**Art. 18.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### *Disposition générale*

Pour les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

*Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Patrizia Gasparro, préqualifiée, cinq cents actions . . . . .	500
2.- Madame Sandra Tinelli, préqualifiée, cinq cents actions. . . . .	500
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, si bien que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.375,-.

*Réunion en Assemblée générale*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4).

Sont nommés administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2008:

a.- Monsieur Vincenzo Luisi, entrepreneur indépendant, né à Turi, Italie, le 4 mars 1940, demeurant à I-70010 Turi/Bari, 79b, via Garribaldi,

b.- Monsieur Tonino Luisi, administrateur de sociétés, né à Turi/Bari, Italie, le 16 avril 1970 (Matricule 1970 0416 693), demeurant à L-1251 Luxembourg, 16, avenue du Bois,

c.- Monsieur Gianluca Fasano, administrateur de sociétés, né à Bagnacavallo, Italie, le 22 février 1969 (Matricule 1969 0222 275), demeurant à L-1211 Luxembourg, 100a, boulevard Baden Powell,

d.- Monsieur Salvatore Giallombardo, employé privé, né à Briançon, France, le 13 août 1975 (Matricule 1975 0813 294), demeurant à L-1620 Luxembourg, 7, rue Jean Baptiste Gellé.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un (1).

Est nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2008:

La société BUROGEST, S.à r.l., ayant son siège social à L-3927 Mondercange, 90, Grand-rue.

3.- L'adresse du siège social est fixée à L-1661 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

*Réunion du Conseil d'Administration*

Et à l'instant même les administrateurs Messieurs Tonino Luisi, Gianluca Fasano et Salvatore Giallombardo, préqualifiés se sont réunis en réunion du Conseil d'Administration et prennent la résolution suivante:

Est nommé administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale:

Monsieur Vincenzo Luisi, entrepreneur indépendant, né à Turi, Italie, le 4 mars 1940, demeurant à I-70010 Turi/Bari, 79b, via Garribaldi, pour lequel accepte en sa qualité de mandataire verbal son fils préqualifié, Monsieur Tonino Luisi, sa nomination tant comme administrateur que comme administrateur-délégué.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état ou demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Gasparro, S. Tinelli, T. Luisi, G. Fasano, S. Giallombardo, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 février 2004, vol. 883, fol. 40, case 6. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 25 février 2004.

R. Schuman.

(019432.3/237/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

**COMPAGNIE SAINT RAPHAEL S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 54.397.

*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 2 mai 2001*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas;
- Monsieur Maurice Houssa;
- Madame Céline Stein,

ainsi que le mandat du commissaire aux comptes de la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 1999.

P. Rochas

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004, réf. LSO-AO00091. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019318.3/636/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

---

**COMPAGNIE SAINT RAPHAEL S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 54.397.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 15 juin 2001*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas;
- Monsieur Maurice Houssa;
- Madame Céline Stein,

ainsi que le mandat du commissaire aux comptes de la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2000.

P. Rochas

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004, réf. LSO-AO00073. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019312.3/636/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

---

**COMPAGNIE SAINT RAPHAEL S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 54.397.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 20 novembre 2001*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas;
- Monsieur Maurice Houssa;
- Madame Céline Stein,

ainsi que le mandat du commissaire aux comptes de la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2001.

P. Rochas

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004, réf. LSO-AO00080. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019314.3/636/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

---

**COMPAGNIE SAINT RAPHAEL S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 54.397.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 9 février 2004*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas;
- Monsieur Maurice Houssa;
- Madame Céline Stein,

ainsi que le mandat du commissaire aux comptes de la société MAZARS en lieu et place de la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2009.

P. Rochas

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004, réf. LSO-AO00084. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019316.3/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

---

**IMMO KAYL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3655 Kayl, 17, rue Michel Meylender.  
R. C. Luxembourg B 99.253.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le seize février.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Madame Nathalie Leroy, orthophoniste, née à Ciney (Belgique) le 24 août 1965, épouse de Monsieur André Laplanche, demeurant à L-3655 Kayl, 17, rue Michel Meylender.

2.- Monsieur Henri Laplanche, retraité, né à Luxembourg le 27 janvier 1934, époux de Madame Constance Simon, demeurant à L-4935 Hautcharage, 11, rue Eugène Mouschand, ici représenté par Madame Nathalie Leroy, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 février 2004.

3.- Madame Constance Simon, sans profession, née à Rodange le 16 novembre 1932, épouse de Monsieur Henri Laplanche, demeurant à L-4935 Hautcharage, 11, rue Eugène Mouschand, ici représentée par Madame Nathalie Leroy, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 février 2004.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de IMMO KAYL, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Kayl; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet, pour son propre compte, l'achat, la vente, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles à Luxembourg et à l'étranger.

La société pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui peuvent favoriser l'extension et le développement tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chaque associé aura la faculté de dénoncer sa participation dans les six premiers mois de l'exercice social avec effet au trente et un décembre de l'année en cours moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste à son ou ses co-associés.

Les associés restants auront un droit de préférence sur le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du dernier bilan social serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Faute d'user de ce droit de préférence pendant la période de dénonciation prenant fin le trente et un décembre de l'année en cours, la société sera mise en liquidation.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 8.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 9.** Entre associés les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 10.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 11.** Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs calculées sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

**Art. 12.** Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Nathalie Leroy, préqualifiée, vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
2) Monsieur Henri Laplanche, préqualifié, cinquante parts sociales . . . . .	50
3) Madame Constance Simon, préqualifiée, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	125

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2004.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à neuf cents euros (EUR 900,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) Monsieur André Laplanche, employé privé, né à Pétange le 25 février 1961, demeurant à L-3655 Kayl, 17, rue Michel Meylender, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.

2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3) Le siège social est fixé à L-3655 Kayl, 17, rue Michel Meylender.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Leroy, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 19 février 2004, vol. 429, fol. 23, case 9. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 1<sup>er</sup> mars 2004.

A. Weber.

(019626.3/236/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2004.

### **AD SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 61.833.

Le Conseil d'Administration de AD SICAV du 21 janvier 2004 a décidé de transférer le siège social de la société au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg à compter du 19 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AD SICAV, SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004, réf. LSO-AO00158. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(019092.3/1126/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

**LES ROSSIGNOLS S.A. 1850, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 54.830.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 11 février 2004*

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société LES ROSSIGNOLS S.A. 1850 tenue à Luxembourg, le 11 février 2004 que:

- Abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite.
- Décision de transférer le siège social du 3, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 59, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- Acceptation de la démission de Klaus Krumnau en date du 30 octobre 2002, résidant au 8, rue Principale, L-8383 Koerich de son poste d'administrateur et de lui accorder pleine et entière décharge pour la durée de son mandat.
- Acceptation de la nomination de Mr. Colm Smith, résidant professionnellement au 59, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant que nouvel administrateur de la société, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2003, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.
- Acceptation de la démission de Mr. Walter Stresemann résidant au 16, rue de la Pélisserie, Genève (Suisse) de son poste d'administrateur et de lui accorder pleine et entière décharge pour la durée de son mandat.
- Acceptation de la nomination de EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., siégeant au 59, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la société, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.
- Acceptation de la démission de Mme Marianna Hubli résidant au 16, rue de la Pélisserie, Genève (Suisse) de son poste d'administrateur et de lui accorder pleine et entière décharge pour la durée de son mandat.
- Acceptation de la nomination de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. siégeant au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg en tant que nouvel administrateur de la société, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.
- Décision a été prise de révoquer le commissaire aux comptes AUDITAS S.A. et de lui accorder pleine et entière décharge pour la période de son mandat.
- Décision a été prise de nommer la société COMCOLUX S.A., siégeant au 123 avenue du X septembre, L-2551 Luxembourg, en tant que nouveau commissaire aux comptes avec effet immédiat, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Le 19 février 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

C. Speecke / B. Nasr / C. Smith

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2004, réf. LSO-AN04962. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019037.3/029/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

**ESPACE IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 84.390.

*Assemblée Générale et Résolution du Conseil d'Administration de la société*

Le Conseil d'Administration ici représenté par:

- M. Reichling Michael, demeurant à L-3347 Leudelange, 25, rue de Cessange, agissant ici en tant qu'Administrateur-Délégué;
- M. Reichling Frédéric, demeurant à L-5823 Fentange, 34, Op der Sterz, agissant ici en tant qu'Administrateur;
- M. Barreira Madureira Paulo, demeurant à L-2146 Luxembourg, 91, rue de Merl, agissant ici en tant qu'Administrateur;

les soussignés sont les Administrateurs de la société ESPACE IMMO S.A., société existant et opérant sous le régime de la loi du Grand-Duché de Luxembourg et consentent à l'adoption des présentes résolutions:

La société décide de transférer son siège social à partir de ce jour à l'adresse suivante:

- L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

Les résolutions indiquées ci-dessus ont été prises et adoptées à l'unanimité et en présence des Administrateurs de la société.

Fait à Luxembourg, le 25 février 2004.

M. Reichling / F. Reichling / P. Barreira Madureira.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2004, réf. LSO-AN05829. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019096.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2004.

**NAVIGATOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R. C. Luxembourg B 81.675.

Société anonyme constituée suivant acte notarié en date du 19 avril 2001,  
publié au Mémorial C n° 1000 du 13 novembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré le 25 février 2004, réf. LSO-AN05166, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NAVIGATOR S.A.

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

(017917.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

---

**ENERGY VENTURE CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 51.593.

Les comptes annuels (rectificatif) au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07213, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2004.

*Pour ENERGY VENTURE CAPITAL S.A.*

Signature

(018021.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

---

**ABSOLUTE RETURN STRATEGY SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 90.086.

We have the honour to invite our shareholders to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders of ABSOLUTE RETURN STRATEGY SICAV, which will be held at the registered office of the Company, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on *April 28, 2004* at 2.00 p.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor;
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Operations for the year ended as at December 31, 2003;
3. Allocation of the net results;
4. Discharge to the Directors;
5. Statutory Appointments;
6. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting with no restrictions.

I (00639/584/21)

*The Board of Directors.*

---

**INSINGER DE BEAUFORT MANAGER SELECTION SICAV,**

**Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 75.761.

We have the honour to invite our shareholders to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders of INSINGER DE BEAUFORT MANAGER SELECTION SICAV, which will be held at the registered office of the Company, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on *April 28, 2004* at 11.30 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor;
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Operations for the year ended as at December 31, 2003;
3. Allocation of the net results;

4. Discharge to the Directors;
5. Statutory Appointments;
6. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting with no restrictions.

I (00640/584/22)

*The Board of Directors.*

---

**PAN ASIA SPECIAL OPPORTUNITIES FUND II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 72.828.

Shareholders are kindly invited to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

to be held at the registered office of the Company, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on *April 29, 2004* at 3.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at December 31, 2003
3. Allocation of the net results
4. Discharge to the Directors
5. Statutory Appointments
6. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the Meeting.

I (00920/584/21)

*The Board of Directors.*

---

**TAXANDER HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 20.120.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *30 avril 2004* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (01147/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**OCTET EUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 19.222.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *30 avril 2004* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01148/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---



**PAN ASIA SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 59.821.

Shareholders are kindly invited to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

to be held at the registered office of the Company, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on *April 29, 2004* at 11.00 a.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at December 31, 2003
3. Allocation of the net results
4. Discharge to the Directors
5. Statutory Appointments
6. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the Meeting.

I (00921/584/21)

*The Board of Directors.*

---

**SOCIETE FINANCIERE DE GERANCE ET PLACEMENT, FIGECO, Société Anonyme Holding.**

Gesellschaftssitz: L-2086 Luxemburg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxemburg B 5.517.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

die am *30. April 2004* um 15.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung, stattfindet, beizuwohnen:

*Tagesordnung:*

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrats und Bericht des Kommissars
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2003
3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar
4. Statutarische Ernennungen
5. Verschiedenes.

I (01149/795/15)

*Der Verwaltungsrat.*

---

**SOCIETE INTERNATIONALE DE TRAVAUX PUBLICS, S.I.T.P. S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-9242 Diekirch, 22, rue Alexis Heck.

Die Aktionäre der Gesellschaft SOCIETE INTERNATIONALE DE TRAVAUX PUBLICS, S.I.T.P. S.A., mit Sitz in L-9242 Diekirch, 22, rue Alexis Heck, werden zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

eingeladen die am Freitag den *30. April 2004* um 11.00 Uhr in Luxemburg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne stattfindet.

*Tagesordnung:*

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars für die Geschäftsjahre 1994 bis einschliesslich 2002
2. Genehmigung der Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für die Geschäftsjahre 1994 bis einschliesslich 2002, sowie die Zuteilung der Ergebnisse
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars
4. Statutarische Wahlen
5. Festsetzung des Veräusserungswertes der Aktien gemäss Art. 5 der Satzungen
6. Entscheidung über die eventuelle Auflösung der Gesellschaft (Art. 100)
7. Verschiedenes

S.I.T.P. S.A.

*Der Verwaltungsrat.*

I (01617/3560/22)

---

**SANTAMARIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 31.740.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 30 avril 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (01150/795/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**DYNAMIC LINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 71.030.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 28 avril 2004 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

I (01227/1023/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SWISS LIFE FUNDS (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 69.186.

Invitation to the shareholders of SWISS LIFE FUNDS (LUX) the («Fund») to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders to be held at the registered office of the Fund in Luxembourg on 28 April 2004 at 14.00 hours with the following Agenda:

*Agenda:*

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Auditor for the accounting year ended 31 December 2003.
2. Approval of the Annual Accounts for the accounting year ended 31 December 2003.
3. Allocating of results.
4. Discharge to the Directors in respect of the execution of their mandates for the accounting year ended 31 December 2003.
5. Composition of the Board of Directors.
6. Re-election of the Auditor.
7. Miscellaneous

The Annual General Meeting may validly deliberate without quorum. Resolutions on the agenda of the Annual General Meeting will be passed if approved by a simple majority of the shares represented.

Shareholders may act by proxy. Proxy forms are available at the registered office of the Fund. Shareholders who are not able to attend the meeting are kindly asked to complete, sign and return the proxy form by fax with the original followed by mail for the attention of the Company Secretary at the registered office of the Fund, fax no. ((00352) 2696 9700) at least 48 hours before the meeting.

Luxembourg, 10 April 2004.

*By order of the Board of Directors of SWISS LIFE FUNDS (LUX).*

I (01645/755/27)

---

**ABTIMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 71.827.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 28 avril 2004 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

I (01228/1023/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CARMIGNAC PATRIMOINE, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Paris, 24, place Vendôme.

Les actionnaires sont convoqués en

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

pour le 29 avril 2004, à 15.00 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et le projet de résolutions suivants:

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 décembre 2003,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 225-38 du Nouveau Code de Commerce et approbation desdites conventions,
- Attribution de jetons de présence.

I (01320/755/17)

---

**SOCOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.  
R. C. Luxembourg B 49.898.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la société qui se tiendra le mardi 27 avril 2004 à 10.00 heures au siège de la société à Foetz, rue du Commerce, 10, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises;
2. Présentation et approbation du bilan et du compte de Pertes et Profits de l'exercice 2003;
3. Affectation du résultat de l'exercice 2003;
4. Décharge à donner aux membres du conseil d'administration;
5. Elections statutaires;
6. Divers.

I (01420/561/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**UNIVERSAL GROUP FOR INDUSTRY AND FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 25.651.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le lundi 3 mai 2004 à 14.00 heures au siège social avec pour:

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,

- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Délibérations et décisions sur la continuité des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01349/755/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**DHARMA HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 83.854.

We are pleased to request your assistance at an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of shareholders which will be held on Tuesday *April 20, 2004* at 11.00 a.m. in Luxembourg at 4, rue Carlo Hemmer and which is to resolve on the following agenda:

*Agenda:*

1. To consider a report by the Board of Directors on the proposed amendments to the authorized capital and a valuation report by BDO-COMPAGNIE FIDUCIAIRE.
2. To increase the issued capital by a amount of 3,000,000.- EUR so as to increase the issued capital of the Company from its present amount of 3,000,000.- EUR, divided into 2,400,000 voting shares each with a par value of 1.25 EUR, fully paid-up, to an amount of 6,000,000.- EUR, divided into 2,401,000 voting shares, each with a par value of 1.25 EUR and 2,399,000 new non-voting shares each with a par value of 1.25 EUR, and to issue, against a contribution in kind, 1,000 new voting shares and 2,399,000 new non-voting shares, with a total share premium on the latter non-voting shares of 6,300,000 EUR, each with a par value of 1.25 EUR, having the rights and privileges of the voting respectively non-voting shares as provided following the proposed amendment of the articles of incorporation which the extraordinary general meeting is to resolve upon this date.
3. To accept the subscription of 2,399,000 non-voting shares by EURASIAN TRUST as the sole holder of the non-voting shares of E.I.M. EUROPEAN INVESTMENTS MANAGEMENT LTD («E.I.M.»), a company incorporated and governed by the laws of the Bahamas, with registered office at Sassoon House, Shirley Street, P.O. Box N-272, Nassau, Bahamas and to accept the subscription of 1,000 voting shares by Mr Gianfranco Lande, resident at 48, Grosvenor Square, UK-W1X9AB, London, as the sole holder of the voting shares in E.I.M against a contribution in kind and to allocate the newly issued non-voting, respectively voting shares to the contributors in consideration for such contribution and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.
4. To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect toe above capital increase and the creation of voting and non-voting shares.
5. To amend article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the form of the newly created voting and non-voting shares.
6. To amend article 20, paragraph two, three, six of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the entitlement to vote of the holders of the voting shares and, where and when applicable, of the holders of the non-voting shares.
7. To amend the second paragraph of article 22 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the allocation of the remainder of the annual net profits, whereby the holders of the non-voting shares shall be entitled to a preferred dividend of 3% of the nominal value of each non-voting share whereas any supplementary non-preferred dividend shall be declared on a pari passu basis for the voting and non-voting shares and shall be apportioned between the voting and non-voting shares on the basis of the value of the subscription price paid on each voting or non-voting share at the time of their respective issue.
8. To amend article 23 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect in a new third sentence, that the liquidation proceeds shall be distributed firstly as a reimbursement of the subscription price of and to each non-voting share, secondly as a reimbursement of the subscription price of and to each voting share and that the remaining liquidation proceeds be apportioned on a pari passu basis between the voting and non-voting shares on the basis of the subscription price paid on each voting or non-voting share at the time of their respective issue.
9. To confer powers on the Board of Directors to implement the resolutions adopted under the preceding items.
10. Miscellaneous.

In order to adopt the aforementioned items of the agenda as valid resolutions of the general meeting of shareholders, the general meeting of shareholders has to reach a quorum of half the corporate capital and has to carry the resolutions at a majority of two-thirds of the shares represented at the meeting.

II (01331/267/51)

*The Board of Directors.*

**INTERCONTINENTAL GROUP FOR COMMERCE, INDUSTRY AND FINANCE S.A.H.,  
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 14.070.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le lundi 3 mai 2004 à 11.00 heures au 23, Avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour:

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01350/755/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**JAFER S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 25.932.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 29 avril 2004 à 15.00 heures, au siège social, 14, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire.
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

I (01351/000/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**INTERLIGNUM S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 34.537.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 29 avril 2004 à 14.00 heures, au siège social, 14, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire.
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

I (01352/000/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FEVAG S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 42.038.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 29 avril 2004 à 10.30 heures, au siège social, 14, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire.
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

I (01353/000/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**ELECTROFINA S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 21.449.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 29 avril 2004 à 10.00 heures, au siège social, 14, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire.
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

I (01354/000/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**EASTERN AND FINANCIAL TRUST COMPANY, Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 29.958.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 29 avril 2004 à 10.00 heures, au siège social, 14, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire.
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

I (01355/000/20)

*Le Conseil d'Administration.*

18703

**CAPTILUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 17.395.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 29 avril 2004 à 10.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire.
5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

I (01356/000/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**BENARES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 22.666.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 29 avril 2004 à 15.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 mars 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire.
5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

I (01357/000/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PASTOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 39.080.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 30 avril 2004 à 11.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire.
5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes.
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
7. Nominations statutaires.
8. Divers.

I (01358/000/21)

*Le Conseil d'Administration.*

---

18704

**GRANDEX PROMOTION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 33.875.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le *30 avril 2004* à 9.00 heures, au siège social, 14, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire.
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

I (01419/000/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SOCIETE DES ANCIENS ATELIERS NIC. OLINGER PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 11, rue du Commerce.  
R. C. Luxembourg B 18.760.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la société qui se tiendra le *mardi 27 avril 2004* à 9.00 heures au siège de la société à Foetz, rue du Commerce, 11, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises;
2. Présentation et approbation du bilan et du compte de Pertes et Profits de l'exercice 2003;
3. Affectation du résultat de l'exercice 2003;
4. Décharge à donner aux membres du conseil d'administration;
5. Elections statutaires;
6. Divers.

I (01421/561/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MULTIPLE MANAGERS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 53.934.

We have the honour to invite our shareholders to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders of MULTIPLE MANAGERS SICAV, which will be held at the registered office of the Company, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on *April 28, 2004* at 11.00 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor;
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Operations for the year ended as at December 31, 2003;
3. Allocation of the net results;
4. Discharge to the Directors;
5. Statutory Appointments;
6. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting with no restrictions.

I (01646/584/21)

*The Board of Directors.*

---



**SOCIETE DES ANCIENS ATELIERS NIC. OLINGER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 11, rue du Commerce.  
R. C. Luxembourg B 51.910.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la société qui se tiendra le mardi 27 avril 2004 à 8.30 heures au siège de la société à Foetz, rue du Commerce, 11, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises;
2. Présentation et approbation du bilan et du compte de Pertes et Profits de l'exercice 2003;
3. Affectation du résultat de l'exercice 2003;
4. Décharge à donner aux membres du conseil d'administration;
5. Elections statutaires;
6. Divers.

I (01422/561/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**EUROPE BUSINESS CENTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.  
R. C. Luxembourg B 77.505.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la société qui se tiendra le mardi 27 avril 2004 à 11.30 heures au siège de la société à Foetz, rue du Commerce, 10, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises;
2. Présentation et approbation du bilan et du compte de Pertes et Profits de l'exercice 2003;
3. Affectation du résultat de l'exercice 2003;
4. Décharge à donner aux membres du conseil d'administration;
5. Elections statutaires;
6. Divers.

I (01423/561/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**INDEPENDENT INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 74.585.

The

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders of INDEPENDENT INVESTMENT FUND will be held at the registered office on April 19, 2004 at 11.00 o'clock for the purpose of considering and voting upon the following matters:

*Agenda:*

1. Acknowledgement of the reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor.
2. Approval of the Balance Sheet and Profit and Loss accounts as at December 31, 2003.
3. Allotment of results.
4. Discharge to the Directors in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended December 31, 2003.
5. Renewal of the mandates of the Directors and of the Independent Auditor.
6. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken at the majority of the shares present or represented at the meeting.

In order to take part or to be represented at the annual general meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with the following bank: BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg or SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN, 2 Sergels Torg, Stockholm.

II (01307/755/24)

*The Board of Directors.*

---

**SOCLIMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.  
R. C. Luxembourg B 17.482.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la société qui se tiendra le mardi 27 avril 2004 à 11.00 heures au siège de la société à Foetz, rue du Commerce, 10, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises;
2. Présentation et approbation du bilan et du compte de Pertes et Profits de l'exercice 2003;
3. Affectation du résultat de l'exercice 2003;
4. Décharge à donner aux membres du conseil d'administration;
5. Elections statutaires;
6. Divers.

I (01424/561/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SOCOM PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.  
R. C. Luxembourg B 9.735.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la société qui se tiendra le mardi 27 avril 2004 à 10.30 heures au siège de la société à Foetz, rue du Commerce, 10, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation du bilan et du compte de Pertes et Profits de l'exercice 2003;
3. Affectation du résultat de l'exercice 2003;
4. Décharge à donner aux membres du conseil d'administration;
5. Elections statutaires;
6. Divers.

I (01425/561/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MAXIMMO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 31.767.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le vendredi 14 mai 2004 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'Assemblée Générale Statutaire du 2 avril 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (01521/1267/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SPANIMMO, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 28.692.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 30 avril 2004 à 14.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2003.

3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire.
5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

I (01426/000/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**COGENAF S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 23.085.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le *30 avril 2004* à 15.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales Statutaires.
5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes.
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
7. Nominations statutaires.
8. Divers.

I (01427/000/21)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CANFORD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 16.805.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le *30 avril 2004* à 10.00 heures, au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 mars 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire.
5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

I (01428/000/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**HABI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 26.594.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le *30 avril 2004* à 10.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2002 et au 30 septembre 2003.

3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales Statutaires.
5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

I (01429/000/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**EUROPIMMO S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 40.959.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 30 avril 2004 à 10.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire.
5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes.
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
7. Nominations statutaires.
8. Divers.

I (01430/000/21)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**WYCOMBE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 56.425.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le 3 mai 2004 à 16.30 heures au siège social avec pour:

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Délibérations et décisions sur la continuité des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août sur les sociétés commerciales,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01487/755/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**INTER-ATLANTIC CAPITAL PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 51.435.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le mardi 4 mai 2004 à 10.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapports du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes annuels aux 31 décembre 2000, 31 décembre 2001, 31 décembre 2002 et décembre 2003 et affectation des résultats.

- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Nominations statutaires.
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01488/755/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**S.A.D.E.M., SOCIETE ANONYME DES ENTREPRISES MINIERES, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 6.016.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le mardi 4 mai 2004 à 15.00 heures au 23, Avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour:

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01522/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LION-INTERGESTION, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 27.033.

Comme les rapports annuels n'étaient pas disponibles avant l'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2004, il a été décidé de reporter l'Assemblée à une date ultérieure fixée à quinze jours après la mise à disposition des rapports aux actionnaires.

Les rapports annuels au 31 décembre 2003 étant désormais disponibles, le Conseil d'Administration à l'honneur de vous convoquer à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 29 avril 2004 à 11.00 heures, au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Nomination du Président de l'Assemblée.
2. Présentation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
3. Approbation des Bilans et Comptes de Pertes et Profits au 31 décembre 2003.
4. Affectation des résultats: proposition de reporter le résultat de l'exercice.
5. Décharge des Administrateurs, de l'Administrateur-Délégué et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière se terminant au 31 décembre 2003.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement.

Les résolutions pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur qui désirent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés d'effectuer le dépôt de leurs titres deux jours francs au moins avant la date de l'Assemblée, au siège social de la Société.

Les actionnaires nominatifs qui désirent prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés de faire connaître à la société, deux jours francs au moins avant l'Assemblée, leur intention d'y participer. Ils y seront admis sur justification de leur identité.

Tout actionnaire a par ailleurs la possibilité de voter par procuration. A cet effet, des formulaires de procurations sont disponibles sur simple demande au siège social de la Société.

Le rapport annuel au 31 décembre 2003 est à disposition des actionnaires au siège social de la Société.

I (01568/755/32)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CKEKIANG FIRST BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 55.154.

Dear Shareholder, you are hereby invited to attend an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

to be held on 30 April 2004 at 3.00 p.m. at 1B, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, with the following agenda:

*Agenda:*

- Decision to put the Bank into liquidation
- Appointment of the liquidator
- Determination of the power to be given to the liquidator
- Miscellaneous

The meeting shall be validly constituted and shall validly decide on its agenda if at least one half of the share capital is presented or represented. The items on the agenda shall be passed at the majority of two thirds of the shares present or represented at the meeting and voting.

I (01569/267/17)

---

**INTRASOFT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2611 Luxembourg, 89-91, route de Thionville.  
R. C. Luxembourg B 56.565.

Messrs. Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL ORDINARY GENERAL SHAREHOLDERS MEETING**

which will be held at 89-91, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, on Monday May 3, 2004 at 11.00 a.m., with the following agenda:

The agenda of the general meeting of the company's shareholders will comprise the following items:

*Agenda:*

1. Submission of the annual accounts as of December 31st, 2003 and of the reports of the Board of Directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as of December 31st, 2003.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Approval of the appointment by the Board of Directors of Mr George Anninos to replace Mr Karolos Gikas who resigned.
5. Elections.
6. Authorisation to be granted to the Board of Directors to delegate the daily management and the representation of the corporation to any of its members.
7. Approval of the assignment of Consulting Services to VERITI AND CO. Ltd.
8. Miscellaneous.

I (01647/000/23)

*The Board of Directors.*

---

**BIOPART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2229 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 57.504.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mercredi 5 mai 2004 à 11.30 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- Nominations statutaires.
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01648/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

18711

**YASMIN REAL ESTATES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 30.580.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 21 avril 2004 à 10.00 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Décision sur la continuation des activités de la société en relation avec l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
6. Divers

II (00817/520/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ATLANTA GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 42.653.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 19 avril 2004 à 15.00 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Réélections statutaires
6. Divers

II (00818/520/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**TREMA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 23.537.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 19 avril 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00944/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**BASKINVEST SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 32.425.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui sera tenue dans les locaux de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT à Luxembourg, 1, rue Zithe, le mercredi 21 avril 2004 à 9.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2003.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.

4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

II (01143/755/22)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**INTERLEX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 23.543.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 19 avril 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (00948/795/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**VAUBAN PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 47.719.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 20 avril 2004 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (00950/795/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**KANLIPE HOLDING S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 33.102.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 21 avril 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (00955/795/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---



18713

**PEKAN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 47.671.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 21 avril 2004 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (00957/795/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SOFICAM, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 29.301.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le mardi 20 avril 2004 à 16.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2003;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Décisions à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
7. Divers.

II (01046/546/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**B.C. GESELLSCHAFT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 82.733.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 21 avril 2004 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (01125/817/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MAURON, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R. C. Luxembourg B 29.797.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le mardi 20 avril 2004 à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Affectation des résultats.
5. Nominations statutaires.
6. Décisions à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
7. Divers.

II (01082/546/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**GENNAIO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 49.057.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 19 avril 2004 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00945/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**IMMOBILIERE ARGILE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 85.262.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 19 avril 2004 à 16.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00946/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**IMMOREAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 27.323.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le jeudi 22 avril 2004 à 16.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2003,
- Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Rémunération du Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01235/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SIBEMOL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 23.538.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 19 avril 2004 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00947/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**NLD ACTIVITIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 96.819.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 20 avril 2004 à 8.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00949/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PARTNAIR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 85.314.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 20 avril 2004 à 13.45 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00951/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ENERFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 45.952.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 20 avril 2004 à 10 heures 30 au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003; affectation du résultat.
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01045/506/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CATER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 89.853.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on *April 20, 2004* at 2.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2003
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous

II (00952/795/14)

*The Board of Directors.*

---

**ZIPPY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 58.219.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *20 avril 2004* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00953/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**HELEBA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 12.643.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *21 avril 2004* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (00954/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PUNTA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 11.241.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *21 avril 2004* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00956/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**NORD EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 50.020.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 20 avril 2004 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00958/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**KARVINA FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 90.096.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 20 avril 2004 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Divers.

II (01047/1023/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**INTERNATIONAL HOTEL DEVELOPMENT COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 9.937.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 20 avril 2004 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Divers.

II (01219/1023/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**GESTEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 78.439.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le 19 avril 2004 à 15.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2003.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (01240/584/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**KNEIPP INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

H. R. Luxembourg B 12.982.

Die Herren Aktieninhaber werden hierdurch eingeladen der

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

die am 19. April 2004 um 15.00 Uhr am Gesellschaftssitz stattfindet, beizuwohnen.

*Tagesordnung:*

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars 31. Dezember 2003.
2. Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 2003, sowie Zuteilung des Resultats
3. Entlastung an den Verwaltungsrat und den Kommissar per 31. Dezember 2003.
4. Beschluss zur Weiterführung der Aktivität der Gesellschaft in Bezug auf den Artikel 100 der Gesetzgebung über die Handelsgesellschaften.
5. Statutorische Ernennung.
6. Verschiedenes.

II (01220/1023/17)

Der Verwaltungsrat.

---

**PARTIDIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 15.262.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le jeudi 22 avril 2004 à 10.00 heures au siège social avec pour:

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Nominations Statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01239/755/18)

Le Conseil d'Administration.

---

**MeesPierson-STRATEGY, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 49.023.

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

se tiendra le jeudi 20 avril 2004 à 10.00 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
2. Décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
3. Nominations statutaires;
4. Divers.

Cette assemblée générale annuelle délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

Pour pouvoir assister à cette assemblée ou y être représentés, les actionnaires au porteur devront déposer leurs actions et procurations aux guichets des agences suivantes:

Au Grand-Duché de Luxembourg: **BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.**

le tout cinq jours francs au moins avant la réunion.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

II (01308/755/22)

Le Conseil d'Administration.

---

**MASTAR INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 77.257.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 20 avril 2004 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Divers

II (01261/696/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LUSOFIN S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 47.018.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 21 avril 2004 à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
8. Divers

II (01334/029/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PASER PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 44.287.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 19 avril 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2003.
4. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
5. Divers.

II (01388/1023/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**BETA LUX SELECTION, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 79.324.

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

se tiendra le mercredi 21 avril 2004 à 11.00 heures, à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, 16, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
2. Décharge aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;

3. Nominations statutaires;
4. Divers.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'Assemblée Générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire part de leur désir d'assister à l'Assemblée et sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant l'Assemblée, aux guichets de l'agent chargé du service financier, tel que mentionné dans le prospectus.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant l'Assemblée, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

II (01333/584/21)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**AUNID S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 49.722.

—

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui aura lieu le 19 avril 2004 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Démission de deux Administrateurs et décharge à leur donner.
6. Nomination de deux nouveaux Administrateurs.
7. Divers.

II (01387/1023/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ASSA ABLOY INCENTIVE 2001 HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**  
Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 84.520.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

(the «AGM») of the shareholders of the Company will be held at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg on 21st April 2004 at 11.00 a.m. or any adjourned meeting with the following agenda:

*Agenda:*

1. Approval of the annual accounts for the year ended December 31, 2003, the management report and the statutory auditor's report thereon.
2. Allocation of the results.
3. Discharge to the directors and the auditor for the performance of their duties for the accounting period ended December 31, 2003.
4. Re-election of the current directors.
5. Re-election of the current auditor.
6. Miscellaneous.

II (01393/528/19)

*The Board of Directors.*

---